NOM, Prénom Lieu, date

Etablissement

Corps, grade

au secrétariat de la commission administrative

 compétente pour le corps des professeurs des écoles

**Objet :** Saisine de la CAPD concernant une décision individuelle me concernant, prévue au titre III, article 25 du Décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Monsieur Le président,

Suite à la réponse négative de votre part à ma demande d’autorisation de temps partiel / de mise en disponibilité ou Suite au refus de la quotité que j’ai sollicité pour ma demande de temps partiels (*Choisir l’objet de la demande*) en date du (*préciser la date de la réponse de l’administration notifiant le refus)*, j’ai l’honneur par la présente de saisir CAPD pour que cette décision soit portée à la connaissance de la commission en espérant que cela conduise à une révision de la décision de M. le DASEN.

Je porte à la connaissance de la Commission les éléments suivants justifiant ma

demande (*Présentation des éléments justifiant la demande et nécessitant d’être portés à la connaissance) :*

……………………………

***Rappeler les principaux arguments de votre demande mais également essayer de donner de nouveaux éléments***

Dans l’attente d’une réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l’expression de ma considération distinguée.

Signature

***Envoyer la demande à l’administration par voie hiérarchique (au Dasen s/c de l’IEN) et au SE-Unsa 67 (67@se-unsa.org)***